

LES DIVERSES MISSIONS DE LA COMPTABILITÉ EN ENTREPRISE

Dans le tableau suivant, les diverses missions de la comptabilité sont regroupées en quatre rôles fondamentaux, à chacun desquels correspond une désignation particulière dans le domaine comptable.

Les rôles fondamentaux⁷ de la comptabilité au sein de l'entreprise

Rôles	Désignations
1. Renseigner sur la situation financière de l'entreprise	Comptabilité financière (ou comptabilité générale)
2. Assurer la protection du patrimoine	Contrôle interne
3. Assumer la gestion de la trésorerie	Trésorerie
4. Fournir de l'information à des fins de gestion	Comptabilité de management

Cette nomenclature des rôles et de leurs désignations n'est pas exhaustive. N'y figurent ni la **certification** ou **vérification externe** ni la fiscalité, deux domaines généralement associés à la comptabilité. La vérification externe, effectuée par les experts-comptables, consiste à attester l'exactitude des états financiers d'une entreprise et se situe à la périphérie de la comptabilité financière d'entreprise. Quant à la fiscalité, qui fait appel à des notions de comptabilité, elle relève à la fois de la compétence des avocats et de celle des comptables spécialisés en fiscalité. Le comptable fiscaliste utilisera l'information financière produite par l'entreprise pour la conseiller sur la façon de réduire au minimum les montants à verser en impôts et en taxes.

LA COMPTABILITÉ FINANCIÈRE

La **comptabilité financière** a pour rôle premier de fournir à des tiers (créanciers, investisseurs, clients, fournisseurs, organismes de contrôle, etc.) des données sur la situation financière de l'entreprise. Cette information est présentée sous la forme d'états financiers qui doivent respecter les principes comptables généralement reconnus (PCGR), des règles comptables édictées par l'Institut canadien des comptables agréés (ICCA). L'ICCA a décidé d'adopter les normes internationales d'information financière (IFRS) à titre de PCGR canadiens pour les entreprises ayant une obligation d'information du public, pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2011. L'objectif est d'uniformiser la méthodologie qui régit l'établissement des états financiers. Les règles comptables exigent du comptable qu'il fasse preuve de **neutralité et d'objectivité** lors de la collecte des données afin d'assurer la qualité de l'information recueillie, c'est-à-dire sa pertinence, sa **fidélité** et sa comparabilité.

La normalisation des méthodes comptables vise également à faciliter l'interprétation des états financiers et à assurer qu'elle sera identique, quels que soient l'entreprise, son emplacement et son secteur d'activité.

7. Il y a d'autres rôles associés à la comptabilité, notamment le contrôle de gestion et la vérification opérationnelle, que nous définissons à la suite de la présentation des rôles fondamentaux de la comptabilité au sein de l'entreprise.